

N° 2022/E3/40

**Question orale déposée par Jean-Baptiste ARENA
au nom du groupe « Core In Fronte »**

**OBJET : Demande d'une session spéciale de l'Assemblée de Corse sur la
dérive mafieuse.**

Un responsable d'entreprise du secteur Bâtiment et Travaux Public a été assassiné il y a quelques jours.

De nouveau la Corse est endeuillée par un meurtre. Avec son cortège de fatalisme, de renonciation et de manque de condamnations.

Cet assassinat, comme tant d'autres, pose la lancinante question de l'état réel et profond de la société corse. Il interpelle quant à la place et au rôle, en Corse, de ce que l'on nomme traditionnellement, avec euphémisme, "le milieu".

Ce même "milieu" qui s'est développé à l'ombre du combat que se menaient les services de police et de justice française contre le Mouvement National. Ce même "milieu" dont quelques-uns des membres se sont avérés être, et sont toujours, des tueurs patentés du système en place : pour être plus clair, des nouvelles barbouzes de l'État français.

Sa dimension organisationnelle, financière, sociale et économique marque son évolution vers un nouveau système de type mafieux. Sa capacité à pénétrer et infiltrer les institutions et formations politiques, si l'on n'y prend pas garde, consacrerait également une défaite de nos luttes pour les droits du Peuple Corse, ses aspirations à la liberté, à la justice et à la souveraineté.

En septembre 2019, consécutivement à l'assassinat politico-mafieux de Massimu Susini, jeune patriote et militant de Core In Fronte, des centaines de personnes réunies à l'Università di Corti avaient appelé à rejeter ce que pour notre part nous avons toujours dénoncé : les groupes mafieux qui se permettent de tuer et faire la loi.

Comme à l'accoutumée, particulièrement lorsqu'il s'agit de patriotes, la police et la justice françaises se montrent inefficaces. Et pour cause...

De son côté, l'Exécutif de la Collectivité de Corse avait, dès 2019, affiché son intention d'organiser une session spéciale consacrée à ce cruel problème. À ce jour, malgré une commande d'un rapport de la JIRS (Juridiction InterRégionale Spécialisée) sur la potentielle existence d'un système mafieux en Corse, aucune initiative n'est concrètement intervenue pour confirmer un engagement clair contre ce danger qui s'attaque aux racines mêmes de nos valeurs culturelles, sociales et humaines.

Parce que nous refusons la démission, la lâcheté comme la complaisance ;

Parce que nous en avons payé le prix fort par les assassinats et les tentatives d'assassinats de nos militants ;

Parce que notre vision des intérêts collectifs du Peuple Corse ne saurait être détournée et confisquée par quelques-uns, nous vous posons les questions suivantes :

Quand comptez-vous organiser une session spéciale sur le système mafieux en Corse ?

Quelles nouvelles mesures et initiatives entendez-vous prendre sur ce sujet eu égard à vos compétences ?

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 30 DI GHJUGNU E PRIMU DI
LUGLIU DI 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 30 JUIN ET PREMIER JUILLET
2022

2022 / E3/039

**REPONSE DE MADAME BIANCA FAZI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME
CATHERINE COGNETTI-TURCHINI AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

Objet : Baisse des heures de garde prises en charge pour le transport sanitaire privé et mort programmée des secteurs ruraux

Madame la Conseillère,
Chère Cathy,

Je vous remercie pour votre question qui me donne l'occasion de rappeler la détermination et la volonté du Conseil exécutif de Corse d'agir sur les problématiques liées à la santé et à mener une politique ambitieuse, reposant sur une approche territoriale, malgré les compétences limitées de notre Collectivité.

C'était l'objet de la délibération de votre Assemblée du 29 avril dernier, qui a validé à l'unanimité les orientations stratégiques en matière de prévention et de réduction des inégalités sociales de santé.

Vous attirez notre attention sur le sujet spécifique du transport sanitaire privé, notamment des heures de garde financées par l'Assurance Maladie, qui est essentiel dans le fonctionnement de notre système de santé au regard de nos contraintes géographiques.

Comme vous l'avez dit très justement, nous savons à quel point la mobilisation des ambulanciers au quotidien est importante, notamment dans la prise en charge des plus fragiles, et je tiens d'ailleurs à les saluer pour leur engagement, notamment pendant la crise Covid.

Concernant la réforme en cours, voici quelques points de précision :

- Le texte que vous citez est le résultat d'une convention entre l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie et a été signée par les syndicats du secteur, que vous connaissez bien.
- La problématique que vous évoquez concerne spécifiquement le système des heures de garde régulières par le SAMU, 24 heures sur 24 et qui mobilise l'ensemble des acteurs à savoir : SAMU, SIS, transporteurs privés.

Cette réforme est une modification du volume horaire, mais en même temps compensée par une augmentation de la tarification qui est passée du simple au double, le montant actuel a donc été réévalué.

Sur la baisse du volume horaire, je vous rejoins sur la nécessaire vigilance, vous pouvez compter sur mon engagement sur ce sujet.

Certes, selon les secteurs, les chiffres ont montré que certains étaient moins impactés que d'autres. Nous restons toutefois en alerte, notamment sur la Plaine orientale qui ne dispose pas d'hôpital de proximité, et sur lequel je reste très vigilante.

Pour notre territoire et pour les usagers que cette réforme impacte, de notre côté nous allons engager les discussions avec les différents acteurs concernés : ARS, SAMU, SIS, transporteurs, et nous-mêmes.

Par ailleurs, pour vous rassurer, la DGA Santé Social assure une veille sanitaire, notamment législative et réglementaire, et inter-régions notamment par l'intermédiaire de Régions de France, avec qui nous échangeons régulièrement et qui nous avait alertés sur ce sujet, toutefois, sur certains territoires cela semble convenir, contrairement à notre Collectivité.

Enfin, au-delà de cette réforme touchant le transport sanitaire privé, nous constatons souvent que les mesures réglementaires ne sont pas adaptées à nos spécificités : insularité, île-montagne, ruralité, population vieillissante, pic saisonnier en été, etc.

C'est pourquoi, à l'approche des discussions qui s'annoncent dans le cadre du processus d'autonomie avec le Gouvernement, nous souhaitons évoquer ce type d'incohérence, toujours dans la logique de permettre aux Corses de bénéficier d'un service de qualité, qui réponde à leurs besoins, sur l'ensemble des territoires et adapté à nos spécificités.

Je vous remercie.